

Conditions Générales de Vente



Article 1 : Généralités

Sauf dérogation formelle et écrite de notre part, les conditions générales de vente décrites ci-après régissent les relations contractuelles de la commande passée entre ADI Media et le client.

ADI Media peut être amené à modifier ponctuellement certaines des dispositions de ces CGV ; ainsi il est indispensable que vous preniez connaissance de celles-ci avant chaque commande. Toute commande comporte de plein droit l'acceptation de nos CGV.

Ces conditions générales de vente prévaudront sur toutes autres conditions figurant dans tout autre document, sauf dérogation préalable, expresse et écrite.

Article 2 : Commande

Pour passer votre commande ou pour toutes informations, questions, et suivi de commande, notre service clients est à votre disposition :

- Par téléphone : 06.07.41.32.65
- Par mail : contact@adi-media.et
- Par courrier : ADI Media / BP 13 / 38140 RENAGE / France

Article 3 : Prix

Tous les prix de nos services ou produits sont établis en Euros HT. ADI Media se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment. Les services ou produits seront facturés sur la base des tarifs en vigueur au moment où la commande est enregistrée sous réserve que celle-ci soit complète.

En cas de trop longue attente d'informations, d'éléments manquants ou défectueux (par exemple : images pour l'imprimerie, nouveau master audio ou informations de livraison...) alors qu'une commande est en cours de traitement, nous nous réservons le droit de modifier les tarifs de certaines prestations ou certains postes en fonction de l'évolution de notre grille de tarif.

Article 4 : Conditions de règlement

Pour toute commande dont le montant est inférieur à 500.00 Euros paiement comptant.

Pour toutes commandes supérieures à 500.00 Euros : Un acompte de 80% est demandé accompagné du solde de 20% encaissable lors de la livraison.

Ou bien selon acceptation du dossier se référer aux informations que nous vous communiquons sur l'accusé de réception de commande.

Pour les clients qui le demandent un RIB de l'entreprise sera fourni pour procéder au règlement par virement bancaire automatique ou mandat.

Tout retard de paiement d'une facture échue conformément aux conditions contractuelles entraînera l'application de pénalités de retard correspondant à 10% l'an auxquelles s'ajouteront les frais de recouvrement judiciaires éventuels. Les pénalités sont exigibles sans qu'un rappel ne soit nécessaire.

Clause de réserve de propriété : ADI-Media reste propriétaire des marchandises tant qu'elles ne sont pas intégralement payées par le client. *Conformément aux dispositions de la loi n°80-335 du 12 Mai 1980, le transfert de propriété des marchandises vendues n'interviendra qu'au complet encaissement de leur prix, tout défaut de paiement à l'échéance entraînant de plein droit la résiliation du contrat de vente. Le vendeur se réserve le droit avec ou sans préavis de suspendre toute livraison au client. Le client supportera tous les frais engagés par le vendeur pour le recouvrement des sommes dues.*

Article 5 : Conformité de la commande

Le client s'engage à fournir à ADI Media tous les éléments nécessaires à la fabrication (selon nos spécifications techniques en vigueur à la date de la commande) en parfait état d'utilisation. Nous contrôlons les éléments d'un point de vue technique mais pas le contenu. ADI-Media ne contrôle pas systématiquement les images pour l'impression. En cas de problème (par exemple : absence de bords perdus) l'entière responsabilité du client est engagée.

ADI Media décline toute responsabilité en cas de détérioration, de perte, de vol des dits éléments mis à la disposition par le client.

Les éléments fournis à ADI Media pour la nécessité de la commande ne seront restitués que sur demande écrite du client.

Ce sur une période de 30 jours après la livraison et sous réserve du paiement total de la facture. Le retour pourra engendrer des frais de livraison. Aucune restitution ne sera exigible hors de cette procédure.

Toute commande sera validée par les documents : devis & bon de commande signés et complétés par le client. A charge au client de contrôler que tous les points de ces documents soient conformes à sa demande. Toute modification ultérieure fera l'objet d'un nouveau document et tous frais en découlant seront facturés.

Concernant le traitement des impressions en quadrichromie aucune garantie de correspondance de ton ne pourra être exigée. Pour obtenir un résultat approchant, un cromalin numérique est fortement conseillé. Aucune réclamation ne pourra être prise en compte sur l'impression du disque ou du papier si le client n'a pas fourni de sherpa (cromalin numérique).

Toute commande audio, rom ou multimédia doit faire l'objet d'une demande d'autorisation de pressage auprès de l'organisme référent de son pays d'origine et ne sera valide que lors de la réception du dit document.

Le client s'engage à fournir et ce avant l'exécution de la commande toutes les autorisations écrites des ayants droits relatives au matériel et aux sources qu'il fournit. Et autorise ADI Media à dupliquer en son nom les éléments fournis.

Article 6 : Modification ou annulation de commande :

Toute modification ou annulation ne sera prise en compte qu'après confirmation écrite de notre société. Tous frais engagés préalablement seront facturés. Toute annulation de commande préalable à la mise en fabrication des éléments et après signature du document « Bon de commande » impliquera d'office la facturation forfaitaire des coûts de traitement estimés à 15 % de la commande annulée.

Toute annulation postérieure entraînera la facturation totale de la commande.

Article 7 : Délais et retard

Nos délais n'ont qu'un caractère indicatif. Les retards éventuels n'ouvrent pas droit à dommages et intérêts, refus de marchandise ou annulation de vente.

Article 8 : Réception de la commande

Au moment de la livraison le client est tenu de vérifier la conformité de sa marchandise. Toute réserve sur la livraison doit être notifiée au voiturier soit immédiatement sur le bordereau de livraison soit par lettre recommandée sous 2 jours ouvrés.

Toute réclamation pour vice apparent, erreur d'exécution, doit être notifiée sous 2 jours par écrit. Passé ce délai, la marchandise livrée sera considérée comme conforme à la demande. Si la réclamation est justifiée, la marchandise défectueuse sera remplacée ou un arrangement commercial pourra vous être proposé. A défaut, le Tribunal de Commerce de Grenoble est seul compétent, quels que soient le lieu de livraison et le mode de paiement accepté.

Les frais de retour sont à la charge de l'acheteur après réception.

En cas de renonciation à une commande ou de non enlèvement dans le délai prévu le contrat se trouvera résolu de plein droit et les acomptes versés seront acquis à titre d'indemnités nous laissant la possibilité de disposer de la marchandise 8 jours après une mise en demeure recommandée avec accusé de réception laissé sans effet.

Article 9 : Quantité

Conformément aux normes habituelles de la profession, les quantités livrées, et donc facturées, sont à + ou - 10 % de la quantité commandée.

Pour les commandes supérieures à 10.000 unités, la différence en quantité ne peut excéder 5%.

Bon pour accord, date, signature